

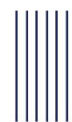


**ACADÉMIE
DE MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

D.R.A.I.O

*Délégation de Région Académique
à l'Information et à l'Orientation*



Mars 2023

GUIDE DES MODALITÉS ET PROCÉDURES D'AFFECTATION

POST-2nde



Rentrée 2023

Table des matières

Pour accéder aux fiches, Ctrl+clic pour suivre le lien

Calendrier.....	4
Principes généraux.....	5
Comment fonctionne AFFELNET-Lycée.....	5
Elèves de 2 ^{nde} générale et technologique	8
Elève de 2 ^{nde} GT candidat à une 1 ^{ère} générale	8
Elève de 2 ^{nde} GT issu d'un établissement privé hors contrat candidat à une 1 ^{ère} générale.....	8
Elève de 2 ^{nde} GT candidat à une affectation en 1 ^{ère} STMG.....	8
Elève de 2 ^{nde} GT candidat à une affectation en STL, ST2S, STI2D, STAV.....	8
Modalités d'affectation en STD2A et STHR.....	9
Elève de 2 ^{nde} GT issus d'établissement privé sous contrat et hors contrat, ou entrants dans l'académie candidat à une 1 ^{ère} technologique	9
Elève de 2 ^{nde} GT souhaitant une réorientation vers la 1 ^{ère} professionnelle.....	9
Elèves de 2 ^{nde} professionnelle.....	11
Elève de 2 ^{nde} professionnelle en montée pédagogique sans changement de spécialité.....	12
Elève de 2 ^{nde} professionnelle candidat à une 1 ^{ère} professionnelle - avec changement de spécialité	12
Elève de 2 ^{nde} professionnelle familles de métiers candidat à une 1 ^{ère} professionnelle familles de métiers	12
Elève de 2 ^{nde} professionnelle familles de métiers candidat à une 1 ^{ère} professionnelle – sans cohérence avec la famille de métiers	12
Elèves de Terminale CAP	14
Elèves en situation particulière.....	15
Suivi de l'affectation, inscription, tour suivant et commission d'ajustement	17
Affectation des élèves entrant ou sortant de l'académie	18
ANNEXES AU GUIDE DES MODALITES ET PROCEDURES D'AFFETCATION.....	19
Annexe 1	20
Annexe 2	22
Annexe 3	24
Annexe 4	26
Annexe 5	33
Annexe 7	40
Annexe 8	42
Annexe 9	46
Annexe 10	49
Annexe 11	51

TOUTES NOS FICHES SONT A RETROUVER SUR LE SITE DE L'ACADEMIE, [RUBRIQUE « l'affectation au lycée »](#).

La procédure d'affectation en lycée et ses modalités sont exposées ci-après en fonction de la situation scolaire de l'élève au cours de l'année scolaire 2022/2023.

L'ensemble de ces procédures s'adressent aux élèves domiciliés ou emménageant dans l'académie de La Martinique à la rentrée 2023, sollicitant ou devant bénéficier d'une affectation dans un lycée public.

Ce guide précise également les modalités d'affectation dans les formations relevant de l'enseignement agricole public.

Les modalités de recensement et de traitement des candidatures pour l'apprentissage et les formations professionnelles relevant des établissements privés sous contrat y sont également traitées.

Le guide et ses annexes comprennent des liens "cliquables" dans le sommaire pour le renvoi au document sélectionné afin d'en faciliter l'usage.

Mai

Mardi	09/05/2023	OUVERTURE D’AFFELNET-LYCEE ET D’AFFELMAP Tour principal d’affectation - début des saisies des vœux
Mercredi	10/05/2023	Retour des dossiers recrutement spécifique 2^{nde} PRO « métiers de la sécurité » au LP Dumas
Mardi	30/05/2023	Fin de saisie des vœux soumis à commission ou listes d’élèves et date limite retour des dossiers au SAIO : - Médical grave-handicap et ULIS - RFI - Recrutement spécifique "métiers de la sécurité" - Terminale CAP vers 1PROF - MLDS

Juin

Vendredi	02/06/2023	Arrêt des notes
Lundi	05/06/2023	Début conseil de classe
Jeudi	08/06/2023	Fin conseil de classe Date limite de saisie des notes dans Affelnet-lycée
Vendredi	09/06/2023	FERMETURE PROVISOIRE DE L’APPLICATION AFFELNET-LYCEE AUX ETABLISSEMENTS Date limite : transmission des places vacantes en 1 ^{ère} professionnelle de spécialité (hors familles de métiers) au SAIO

Pilotage DRAIO

Mercredi	14/06/2023	Appel 3eme et 2GT et doublement exceptionnel OUVERTURE DE L’APPLICATION AFFELNET-LYCEE
Jeudi	15/06/2023	Contrôle dans AFFELNET-Lycée de la remontée des décisions d'orientation de Siècle-Orientation
Vendredi	16/06/2023	FERMETURE DEFINITIVE D’AFFELNET-LYCEE AUX EPLE (12h)

Pilotage DRAIO

Mardi	27/06/2023	OUVERTURE DE L’APPLICATION AFFELNET-Lycée : EDITION DES NOTIFICATIONS PAR LES EPLE
Mercredi	28/06/2023	OUVERTURE DU SERVICE EN LIGNE INSCRIPTION

Juillet

Lundi	03/07/2023	Tour suivant d’affectation – Diffusion des places vacantes et début des saisies des vœux sur AFFELNET-Lycée
Mardi	04/07/2023	FERMETURE DE L’APPLICATION AFFELNET-LYCEE AUX EPLE
Mercredi	05/07/2023	OUVERTURE DE L’APPLICATION AFFELNET-Lycée AUX EPLE POUR DIFFUSION DES RESULTATS
Jeudi	06/07/2023	Ouverture de la seconde période d’inscription

Principes généraux de l'affectation

L'affectation intervient à la suite de l'ensemble des procédures d'orientation qui régissent les conditions dans lesquelles les élèves construisent leur parcours à l'intérieur du système éducatif.

L'affectation vise essentiellement à mettre en œuvre dans l'académie, les décisions d'orientation au palier 3^{ème}, au regard des vœux d'affectation exprimés par la famille. Elle est réalisée au moyen de l'application informatique unique nationale « Affectation des Elèves par le Net » : AFFELNET-Lycée. Cette application est un outil d'aide à la décision qui prépare les affectations prononcées par la Rectrice.

Elle permet de satisfaire, dans la mesure du possible, les demandes des familles et d'optimiser les capacités d'accueil, en toute transparence.

Le processus d'affectation se déroule de mai à septembre et comprend des commissions académiques préparatoires à l'affectation et la procédure informatisée AFFELNET-Lycée.

Dans la région académique de Martinique, l'affectation des élèves est de la compétence la Rectrice qui est également Directrice académique des services de l'Education nationale (DASEN).

Comment fonctionne AFFELNET-Lycée

L'application AFFELNET-Lycée repose sur un algorithme d'appariement entre les **vœux** formulés par les familles et les **places** disponibles dans chaque formation. Les vœux doivent être conformes à la **décision d'orientation**.

Les vœux

Un vœu correspond à une formation et à un établissement d'accueil associé à cette formation. Chaque élève peut formuler jusqu'à 10 vœux maximum, hiérarchisés selon l'ordre de préférence. Une fiche de recueil des vœux est à disposition (téléchargeable) [sur le site de l'académie](#)

Dans le cas où les vœux n'ont pas été saisis sur le téléservice affectation (élèves de 3^{ème}), la fiche récapitulative de saisie des vœux, présente dans l'application AFFELNET-Lycée, sera systématiquement imprimée et signée par la famille. Un exemplaire sera conservé par l'établissement car, seul ce document fera foi en cas de litige.

Important :

Après chaque saisie ou modification de vœux, la fiche récapitulative de saisie des vœux doit être remise à la famille et signée par les représentants légaux.

Cf. Liste des codes vœux AFFELNET-LYCEE

Les vœux de recensement

Certains vœux appelés « **vœux de recensement** » ne donnent pas lieu à une affectation par Affelnet-Lycée. Ils permettent néanmoins de mieux analyser et de suivre le devenir des élèves concernés.

Il s'agit des vœux suivants :

- Formation hors académie ;
- Formation en établissement privé ;

Traitement des candidatures

Dans un premier temps, chaque vœu est traité indépendamment les uns des autres, sans prendre en compte le rang du vœu. Pour chaque vœu, un barème total est calculé en fonction des différents critères utilisés pour chaque type de formation. Ce barème total est la somme des bonus éventuels, certains sont automatiques (exemples : bonus zone géographique ou bonus filière) et d'autres sont attribués suite à une commission préparatoire à l'affectation, ainsi que des évaluations ou notes coefficientées. Ainsi, pour chaque vœu, un classement des candidatures est établi en fonction du barème des élèves.

Dans un deuxième temps, en fonction de la capacité d'affectation définie pour chaque vœu et du classement des barèmes des candidats, les élèves sont admis ou refusés. Ainsi, un élève est admis ou refusé pour chacun de ses vœux formulés.

Enfin, et en fonction de l'ordre de leurs vœux, les élèves sont affectés sur le vœu le mieux hiérarchisé parmi ceux où il est admis.

Certaines candidatures sont examinées en commissions pédagogiques préparatoires à l'affectation. Elles sont par conséquent compétentes pour tout vœu, quel que soit l'établissement dans lequel se déroule la formation souhaitée.

Le palier 2nde

L'affectation post-2nde concerne les élèves de :

- 2GT sollicitant
- 1^{ère} technologique redoublant dans la même série
- 1^{ère} générale et technologique en réorientation
- 2nde Pro, 1^{ère} Pro, Tle CAP, ou candidats au titre du RFI

Les élèves peuvent candidater pour une affectation en :

- 1^{ère} technologique (STMG, ST2S, STD2A, STI2D, STL, STAV, STHR)
- 1^{ère} professionnelle « familles de métiers »
- 1^{ère} professionnelle de spécialité

ATTENTION

Affelnet-Lycée ne traite pas l'entrée en 1^{ère} générale et les montées pédagogiques des élèves de 2nde professionnelle de spécialité (hors famille de métier).

La décision d'orientation

Les décisions d'orientation portent sur les voies proposées aux paliers d'orientation (*article D331-36 du code de l'éducation*).

Rappel : Les décisions d'orientation prises par le chef d'établissement sont saisies dans le module – ORIENTATION de SIECLE et transférées automatiquement vers l'application AFFELNET-Lycée. Il est donc essentiel que ces saisies soient réalisées.

La commission d'appel

Modalités de saisie dans Affelnet-Lycée après commission d'appel

Le chef d'établissement saisit les vœux formulés par la famille **avant appel**.

En cas d'appel rejeté, l'établissement transmet au SAIO les nouveaux vœux.

Droit au maintien : l'élève peut être maintenu de droit dans sa classe d'origine sous certaines conditions (**Décret 2018-119 du 20/02/2018 ; article D331-62 du code de l'éducation**) et pour la durée d'une année scolaire par palier d'orientation (fin de 3^{ème} et 2GT).

Redoublement : *Décret 2018-119 du 20/02/2018 ; article D331-62 du code de l'éducation*

Une attention particulière est portée aux élèves doublant lors de l'affectation. Afin qu'ils puissent en bénéficier, il est nécessaire de cocher la case « élève doublant » de l'onglet « identification élève », dans l'application AFFELNET-Lycée.

Connexion et assistance

Connexion à AFFELNET-Lycée

- Pour les EPLE et les établissements publics et privés sous contrat : ARENA : <https://web-etab.in.ac-martinique.fr/arena>
- Pour les établissements relevant du Ministère de l'Agriculture (MFR, LPA, LEGTA) : ARENA + clé OTP : <https://extranet.ac-martinique.fr/arena>
- Pour les CFA et tous les établissements n'ayant pas un accès direct à AFFELNET Martinique, notamment les établissements hors académie : **AFFELMAP** : <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/>

NB : Pour les élèves relevant d'un établissement hors contrat, ils sont invités à prendre contact avec la DMVE.

Un test de positionnement est alors nécessaire à l'élève pour procéder à un retour dans le secteur public et ainsi formuler des vœux.

Afin de vous aider à la saisie des vœux sur AFFELNET-Lycée : voir guide de saisie AFFELNET-Lycée.

Contact et assistance

En cas de difficulté, les établissements sont invités à contacter les services suivants :

Procédure d'affectation	draio@region-academique-martinique.fr
Cas particuliers : SEGPA, élèves à besoins éducatifs particuliers...	draio@region-academique-martinique.fr
Procédure Siècle-Orientation Procédure Affelnet-Lycée Procédure AFFELMAP	Affelnet-lycee972@ac-martinique.fr
Bases élèves : SIECLE LSU Applications informatisées	assistance.informatique@ac-martinique.fr

PROCEDURE DE SAISIE DES VŒUX

Les séries de 1^{ère} technologique suivantes : **STAV, STI2D, STL, STMG, STHR, STD2A et ST2S** sont gérées par AFFELNET-Lycée.

L'élève et sa famille peuvent formuler jusqu'à **10 vœux** classés par ordre de préférence.

Les vœux des familles sont recueillis à l'aide d'une fiche de recueil des vœux (**cf. Recueil des vœux – post-2nde GT**), puis saisis par le chef d'établissement dans AFFELNET-Lycée.

Confirmation des vœux dans Affelnet-Lycée

- Saisie des vœux soumis aux commissions préparatoires à l'affectation **avant le MARDI 30 MAI 2023**
- L'établissement d'origine transmet la fiche récapitulative de saisie des vœux aux représentants légaux pour signature obligatoire. Un exemplaire est à conserver en cas de recours.

L'établissement d'origine vérifie :

- Qu'au moins un vœu soit saisi pour les élèves de 2^{nde} GT candidatant pour une entrée en 1^{ère} Technologique
- La saisie des résultats scolaires (notes)
- La cohérence entre la saisie des vœux et la décision d'orientation issue de SIECLE-Orientation

Pour le traitement des candidatures, l'application AFFELNET-Lycée prend en compte les moyennes des notes trimestrielles de l'année en cours. Six disciplines sont à renseigner :

- Français*
- Mathématiques*
- Langue vivante A*
- Physique-Chimie
- Sciences et vie de la terre
- Histoire-Géographie

*** matières obligatoires**

ATTENTION : Toute erreur de saisie est irréversible une fois les simulations réalisées.

MODALITES DE L'AFFECTATION EN 1ERE

Montée pédagogique en 1^{ère} générale

Elève de 2^{nde} GT candidat à une 1^{ère} générale	Aucune saisie ne sera faite sur Affelnet-Lycée. L'affectation en 1 ^{ère} générale est gérée par l'établissement d'origine.
Elève de 2^{nde} GT issu d'un établissement privé hors contrat candidat à une 1^{ère} générale	Les élèves de 2 ^{nde} GT issu d'un établissement privé hors contrat doivent se rapprocher de la Division des Moyens et de la Vie de l'Elève (DMVE) du rectorat ou envoyer un mail au ce.dmve@ac-martinique.fr pour formuler leur demande.

Affectation en 1^{ère} technologique

Elève de 2^{nde} GT candidat à une affectation en 1^{ère} STMG	Les élèves bénéficient d'une priorité d'affectation lorsqu'ils demandent leur lycée d'origine. Lorsque la série STMG n'existe pas dans le lycée d'origine, les élèves sont prioritairement affectés dans leur bassin d'origine.
Elève de 2^{nde} GT candidat à une affectation en STL, ST2S, STI2D, STAV	Formations à capacités contraintes. Il est fortement recommandé aux élèves de formuler plusieurs vœux. Cependant le vœu de rang 1 , doit être conforme au souhait de l'élève. ATTENTION : Les élèves redoublants de 1ère technologique doivent être saisis sur Affelnet-lycée.

<p>Modalités d'affectation en STD2A et STHR</p>	<p>Affectation en 1^{ère} STD2A :</p> <p>Aucune saisie ne sera faite sur Affelnet-Lycée : la montée pédagogique des élèves de 2^{nde} GT, option CCD vers la 1^{ère} STD2A est assurée par l'établissement d'origine. Les élèves non issues de la 2^{nde} CCD et souhaitant une entrée en 1^{ère} STD2A seront soumis à la procédure spécifique suivante organisée par le lycée Victor Anicet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La liste des élèves intéressés sera transmise par l'établissement d'origine au LPO V. Anicet pour le LUNDI 27 AVRIL 2023 au plus tard. • Les élèves seront alors convoqués pour des entretiens et une immersion dans la section leur sera proposée les VENDREDI 5, 12 OU 26 MAI 2023. <p>Le LPO V. Anicet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquera par mail aux établissements d'origine les élèves retenus. Le vœu devra alors être saisi sur Affelnet-lycée • Transmettra à la DRAIO la liste complète des élèves sélectionnés pour le MARDI 30 MAI 2023 <p>Affectation en 1^{ère} STHR :</p> <p>Aucune saisie ne sera faite dans Affelnet-Lycée : la montée pédagogique des élèves de 2^{nde} STHR vers la 1^{ère} STHR est assurée par l'établissement d'origine. Les places restées vacantes à l'issue de la montée pédagogique seront à disposition de tous les élèves candidats à cette formation. Leur vœu sera alors saisi par leur établissement d'origine.</p>
<p>Elève de 2^{nde} GT issus d'établissement privé sous contrat et hors contrat, ou entrants dans l'académie candidat à une 1^{ère} technologique</p>	<p>Etablissement privé</p> <p>Les élèves candidats à une affectation en 1^{re} technologique utilisent l'application Affelnet-Lycée. Ils sont soumis à la même procédure que les élèves des établissements publics candidats à une affectation en 1^{re} technologique.</p> <p>Les élèves issus d'établissement hors contrat doivent se rapprocher de la DMVE pour évaluation de leur niveau scolaire</p> <p>Hors académie</p> <p>Les élèves entrants dans l'académie candidats pour une affectation en 1^{re} technologique doivent formuler leurs vœux via la procédure AFFELMAP.</p>
<p>Affectation en 1^{ère} professionnelle</p>	
<p>Elève de 2^{nde} GT souhaitant une réorientation vers la 1^{ère} professionnelle</p>	<p>Une demande de passerelle pour un élève de 2^{nde} GT vers une 1^{ère} professionnelle ne peut être faite qu'à l'initiative de la famille et après dialogue avec les équipes éducatives. Ce doit être une démarche construite, anticipée et accompagnée.</p> <p>La liste des élèves retenus doit être transmise par l'établissement d'accueil au SAIO au plus tard le VENDREDI 9 Juin 2023.</p> <p>Pour le traitement des candidatures, l'application AFFELNET-Lycée prend également en compte les moyennes des notes trimestrielles de l'année en cours.</p> <p>Les admissions sont prononcées en fonction des places disponibles.</p>

RESULTATS

Établissements d'origine	A partir du LUNDI 26 JUIN 2023 , les établissements d'origine ont accès aux résultats dans AFFELNET-Lycée. Les notifications d'affectation, une fois éditées doivent être remises aux représentants légaux. Les établissements d'origine informent et accompagnent leurs élèves non affectés.
Établissements d'accueil	La liste des élèves affectés dans le lycée est disponible dans l'application AFFELNET-Lycée à partir du LUNDI 26 JUIN 2023 .
Élève et familles	Les familles se rapprochent de leur établissement d'origine à partir du LUNDI 26 JUIN 2023 .

INSCRIPTION

Inscription en ligne	Inscription en ligne par les familles Sélection des enseignements optionnels souhaités Mise à jour, si besoin des renseignements (responsable et élève) Validation de l'inscription Consultation de la liste des documents à transmettre à l'établissement
-----------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PROCEDURE DE SAISIE DES VŒUX

L'élève et sa famille peuvent formuler jusqu'à **10 vœux** classés par ordre de préférence.

Les vœux des familles sont recueillis à l'aide d'une fiche de recueil des vœux (**cf. Recueil des vœux 2^{de} professionnelle familles de métiers**), puis saisis par le chef d'établissement dans AFFELNET-Lycée.

Confirmation des vœux dans Affelnet-Lycée

- Saisie des vœux soumis aux commissions préparatoires à l'affectation **avant le MARDI 30 MAI 2023**
- L'établissement d'origine transmet la fiche récapitulative de saisie des vœux aux représentants légaux pour signature obligatoire. Un exemplaire est à conserver en cas de recours.

L'établissement d'origine vérifie :

- Qu'au moins un vœu soit saisi pour les élèves de 2^{de} prof familles de métiers candidatant pour une entrée en 1^{ère} professionnelle famille de métiers
- La saisie des résultats scolaire (notes)

Pour le traitement des candidatures, l'application AFFELNET-Lycée prend en compte les moyennes des notes trimestrielles de l'année en cours.

Six disciplines sont à renseigner :

Français* ; Histoire-géographie et enseignement moral et civique ; Mathématiques* ; Sciences physiques et chimiques ; Langue vivante A *; Langue vivante B ; Enseignement professionnel.

***matières obligatoires**

MODALITES DE L'AFFECTATION EN 1^{ère} professionnelle

Le passage de 2^{de} professionnelle en 1^{ère} professionnelle relève de la montée pédagogique et n'est pas soumis à une décision d'orientation.

Il en est de même pour le passage de la 2^{de} professionnelle familles de métiers en 1^{ère} professionnelle appartenant à une spécialité de la famille de métiers.

Pour réguler l'affectation des élèves en 1^{ère} professionnelle familles de métiers et dans un souci de transparence et d'équité, le traitement des candidatures se fait par l'application AFFELNET-Lycée. AFFELNET-Lycée permettra en outre de gérer différents flux d'élèves simultanément dans le respect de priorités préalablement établi.

Classe d'origine	1 ^{ère} professionnelle	Procédure
2 ^{de} professionnelle de spécialité	1 ^{ère} professionnelle - Sans changement de spécialité	Aucune saisie dans AFFELNET-Lycée. La poursuite d'études en 1PROF – montée pédagogique* - <i>est gérée par l'établissement d'origine.</i>
	1 ^{ère} professionnelle - Avec changement de spécialité	Les demandes sont saisies dans AFFELNET-Lycée. La demande entre dans le cadre <i>de la procédure « passerelle »</i> .
2 ^{de} professionnelle familles de métiers	1 ^{ère} professionnelle – En cohérence avec la famille de métiers	Les demandes sont saisies dans AFFELNET-Lycée. La poursuite d'études en 1PROF « familles de métiers » – montée pédagogique* - <i>est gérée dans AFFELNET-Lycée.</i>
	1 ^{ère} professionnelle – Sans cohérence avec la famille de métiers	Les demandes sont saisies dans AFFELNET-Lycée. La demande entre dans le cadre <i>de la procédure « passerelle »</i> .

Montée pédagogique en 1^{ère} professionnelle de spécialité	
Elève de 2^{nde} professionnelle en montée pédagogique sans changement de spécialité	<p>Aucune saisie dans AFFELNET-Lycée.</p> <p>La poursuite d'études en 1^{ère} PROF de spécialité – montée pédagogique - est gérée par l'établissement d'origine.</p> <p>Après la montée pédagogique, les établissements transmettent au SAIO un état de leurs places vacantes qui seront mises à disposition pour les élèves en réorientation, jusqu'au VENDREDI 9 JUIN 2023.</p>
Elève de 2^{nde} professionnelle candidat à une 1^{ère} professionnelle - avec changement de spécialité	<p>Les vœux des élèves sont saisis dans AFFELNET-Lycée, dans le cadre d'une passerelle.</p> <p>Les admissions dans ce cadre sont prononcées en fonction des places disponibles</p>
Affectation en 1^{ère} professionnelle « familles de métiers »	
Elève de 2^{nde} professionnelle familles de métiers candidat à une 1^{ère} professionnelle familles de métiers	<p>La poursuite d'études en 1^{ère} professionnelle « familles de métiers » est une montée pédagogique et gérée dans AFFELNET-Lycée.</p> <p style="padding-left: 40px;">→ Les vœux des élèves et leurs notes doivent donc être saisis dans AFFELNET-Lycée.</p> <p>Les critères de traitement des demandes sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> → La capacité d'accueil de l'établissement demandé → La cohérence formation d'origine / formation d'accueil → L'établissement de scolarisation de l'élève (priorité aux élèves déjà scolarisés dans l'établissement) ; → Les notes de l'élève dans les matières en lien avec la spécialité souhaitée. <p>Les candidatures des élèves sont traitées selon l'ordre de priorité suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les élèves de 1^{ère} professionnelle « familles de métiers » redoublants (même formation, même établissement) 2. Les élèves de 2^{nde} professionnelle « familles de métiers » candidatant à une spécialité de 1^{ère} professionnelle en cohérence avec la famille de métiers dans leur établissement d'origine 3. Les élèves de 2^{nde} professionnelle « familles de métiers » candidatant à une spécialité de 1^{ère} professionnelle en cohérence avec la famille de métiers, n'existant pas dans leur établissement d'origine 4. Les élèves de 2^{nde} professionnelle « familles de métiers » candidatant à une spécialité de 1^{ère} professionnelle en cohérence avec la famille de métiers, mais hors établissement d'origine mais proposée dans l'établissement d'origine 5. Les élèves relevant de la procédure passerelle
Elève de 2^{nde} professionnelle familles de métiers candidat à une 1^{ère} professionnelle – sans cohérence avec la famille de métiers	<p>Les vœux des élèves et leurs notes sont saisis dans AFFELNET-Lycée, dans le cadre d'une passerelle.</p> <p>Les admissions dans ce cadre sont prononcées en fonction des places disponibles</p>

RESULTATS

Établissements d'origine	A partir du LUNDI 26 JUIN 2023 , les établissements d'origine ont accès aux résultats dans AFFELNET-Lycée. Les notifications d'affectation, une fois éditées doivent être remises aux représentants légaux. Les établissements d'origine informent et accompagnent leurs élèves non affectés.
Établissements d'accueil	La liste des élèves affectés dans le lycée est disponible dans l'application AFFELNET-Lycée.
Elèves et familles	Les familles se rapprochent de leur établissement d'origine à partir du LUNDI 26 JUIN 2023 .

INSCRIPTION

Inscription en ligne	Inscription en ligne par les familles Choix des enseignements optionnels souhaités Mise à jour, si besoin des renseignements (responsable et élève) Validation de l'inscription Consultation de la liste des documents à transmettre à l'établissement
-----------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PROCEDURE DE SAISIE DES VŒUX

L'élève et sa famille peuvent formuler jusqu'à **10 vœux** classés par ordre de préférence.

Les vœux des familles sont recueillis à l'aide d'une fiche de recueil des vœux (*cf. Recueil des vœux Terminale CAP*), puis saisis par le chef d'établissement dans AFFELNET-Lycée.

Confirmation des vœux dans AFFELNET-Lycée

- Saisie des vœux soumis aux commissions préparatoires à l'affectation **avant le MARDI 30 MAI 2023**
- L'établissement d'origine transmet la fiche récapitulative de saisie des vœux aux représentants légaux pour signature obligatoire. Un exemplaire est à conserver en cas de recours.

Six disciplines sont à renseigner :

Français* ; Histoire-géographie et enseignement moral et civique ; Mathématiques* ; Sciences physiques et chimiques ; Langue vivante A* ; Langue vivante B ; Enseignement professionnel.

**matières obligatoires*

MODALITES DE L'AFFECTATION EN 1^{ère} PROFESSIONNELLE

Elève de Terminale CAP candidat à une 1^{ère} professionnelle	<p>L'accès en 1^{ère} professionnelle de l'élève titulaire du CAP se réalise sous réserve de places disponibles et après l'affectation des élèves de 2^{de} professionnelle et ceux de 2^{nde} GT souhaitant une réorientation.</p> <p>Une priorité est accordée quand la spécialité de 1^{ère} professionnelle demandée est en correspondance avec celle du CAP obtenu. L'établissement d'origine veille à cette cohérence entre la formation préparée de CAP et la formation demandée en 1^{ère} professionnelle</p> <p>Le conseil de classe émet un avis sur la poursuite d'études selon les 2 modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favorable • Réserve <p>Seuls les élèves qui seront titulaires d'un CAP pourront valider leur affectation par une inscription en établissement.</p> <p>Pour le traitement des candidatures post Terminale CAP, l'application AFFELNET-Lycée prend en compte le bonus filière, l'avis du conseil de classe ainsi que les moyennes des notes trimestrielles de l'année en cours.</p> <p style="color: red;">Pour les élèves qui souhaitent poursuivre au sein de leur établissement d'origine, le chef d'établissement doit transmettre la liste au SAIO au plus tard le VENDREDI 30 MAI 2023.</p>
------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RESULTATS

Établissements d'origine	<p>A partir du LUNDI 26 JUIN 2023, les établissements d'origine ont accès aux résultats dans AFFELNET-Lycée.</p> <p>Les notifications d'affectation, une fois éditées doivent être remises aux représentants légaux. Les établissements d'origine informent et accompagnent leurs élèves non affectés.</p>
Établissements d'accueil	<p>La liste des élèves affectés dans le lycée est disponible dans l'application AFFELNET-Lycée à partir du LUNDI 26 JUIN 2023.</p>
Elèves et familles	<p>Les familles se rapprochent de leur établissement d'origine à partir du LUNDI 26 JUIN 2023.</p>

INSCRIPTION

Inscription en ligne	<p>Inscription en ligne par les familles</p> <p>Sélection des enseignements optionnels souhaités</p> <p>Mise à jour, si besoin des renseignements (responsable et élève)</p> <p>Validation de l'inscription</p> <p>Consultation de la liste des documents à transmettre à l'établissement</p>
-----------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PROCEDURE DE SAISIE DES VŒUX

L'élève et sa famille peuvent formuler jusqu'à **10 vœux** classés par ordre de préférence.

Les vœux des familles sont recueillis à l'aide d'une fiche de recueil des vœux puis saisis par le chef d'établissement dans AFFELNET-Lycée.

Confirmation des vœux dans AFFELNET-Lycée

- Saisie des vœux soumis aux commissions préparatoires à l'affectation **avant le MARDI 30 MAI 2023**
- L'établissement d'origine transmet la fiche récapitulative de saisie des vœux aux représentants légaux pour signature obligatoire. Un exemplaire est à conserver en cas de recours.

ATTENTION : Toute erreur de saisie est irréversible une fois les simulations de l'application Affelnet-Lycée réalisées.

SITUATION D'AFFECTATION PARTICULIERE

<p>Elèves en situation de maladie grave, de handicap ou en dispositif ULIS</p>	<p><u>Cf. Affectation des élèves en situation de handicap reconnu par la MMPH ou présentant un trouble de santé invalidant</u></p> <p>Seuls les vœux apparaissant sur le dossier de l'élève seront examinés en commission et pourront faire l'objet d'une éventuelle bonification.</p> <p>ATTENTION : Les vœux doivent être saisis, sur le SLA ou par le chef d'établissement d'origine sur AFFELNET-Lycée au plus tard le MARDI 30 MAI 2023.</p> <p>La « commission d'affectation des élèves au titre d'une situation médicale grave, d'un handicap ou en dispositif ULIS » se tiendra le MARDI 6 JUIN 2023 pour les demandes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entrée en 1^{ère} technologique • Entrée en 1^{ère} professionnelle <p>En cas d'avis défavorable sur l'ensemble des vœux, la commission peut proposer une formation adaptée à la situation de l'élève et en informera l'établissement d'origine qui veillera à modifier les vœux sur l'application Affelnet-Lycée.</p>
<p>Elèves en UPE2A</p>	<p>L'établissement d'origine (chef d'établissement) saisit les vœux de l'élève dans AFFELNET-LYCEE.</p> <p>Lorsque l'élève n'a pas pu être évalué lors de sa période de scolarisation (à cause d'une arrivée tardive dans l'année), le collège se réfère aux évaluations réalisées par le CASNAV.</p>
<p>Élèves suivis par la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)</p>	<p>Les élèves accompagnés par la MLDS ou en situation de décrochage mais toujours inscrits dans la base élèves et souhaitant poursuivre leur scolarité sont soumis aux mêmes procédures que celles des élèves du palier 2nde.</p> <p>Le chef d'établissement d'origine en concertation avec le coordinateur-conseil de la MLDS recense les élèves et après examen de la situation et proposition d'un parcours de formation, saisit les vœux sur AFFELNET-Lycée. La liste des élèves concernés sera transmise à la DRAIO pour traitement au plus tard le MARDI 30 MAI 2023.</p>
<p>Jeunes candidatant à un retour en formation initiale</p>	<p>La saisie des candidatures au titre d'une demande de retour en formation initiale sera effectuée par les directrices de CIO_sur Affelnet-Lycée. Les candidats non scolarisés (non-inscrits dans une base élèves) doivent se rendre dans un CIO pour constituer, avec l'aide d'un Psy EN, un dossier de retour en formation initiale (cf. Dossier Retour en formation initiale). Le récépissé des notes obtenues aux éventuels examens et les décisions d'orientation seront joints au dossier.</p> <p>La prise en compte des notes est effectuée sur la base de la dernière année de scolarisation menée à son terme. Une attention particulière sera accordée aux jeunes relevant de l'obligation de formation.</p>

	Après la saisie, la directrice du CIO transmet le dossier complet au SAIO au plus tard le MARDI 6 JUIN 2023 .
Elève actuellement scolarisé dans un établissement privé hors-contrat ou instruit dans la famille	<p>La participation à l'affectation est subordonnée à un test de niveau permettant d'évaluer le niveau scolaire de l'élève. L'inscription à cet examen se fait auprès du service de la DMVE à l'adresse suivante ce.dmve@ac-martinique.fr</p> <p>Une fois la passation du test réalisée, les documents suivants doivent être transmises à la DRAIO, draio@region-academique-martinique.fr au plus tard le MARDI 30 MAI 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justificatif de domicile (photocopie) - Livret de famille (photocopie) - Bulletins des trois dernières années en cours (photocopies) - Résultat de l'évaluation
Elèves quittant l'académie de la Martinique	<p>Il convient de prendre contact avec la DSDEN ou académie d'accueil afin de connaître les éventuelles démarches à effectuer ainsi que les documents complémentaires à fournir.</p> <p>Saisie des vœux dans AFFELNET-Lycée via le portail AFFELMAP.</p>

INSCRIPTION ET SUIVI DE L'AFFECTATION

A l'issue du tour principal, les inscriptions pour le lycée se réalisent via l'inscription en ligne à partir du **MERCREDI 28 JUIN 2023**.

Cette modalité d'inscription n'exclut pas que les lycées accueillent les familles pour une rencontre centrée sur les aspects pédagogiques.

Les élèves non affectés au tour principal participent au tour suivant

Inscriptions	Les élèves affectés doivent impérativement procéder à leur inscription dans les délais impartis ; En l'absence de démarche d'inscription, et sans justification de la famille, la place est réputée vacante et susceptible d'être proposée à un autre élève, notamment lors de la commission d'ajustement.
---------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

TOUR SUIVANT

Sont concernés par le tour suivant, uniquement les élèves non affectés à l'issue du premier tour. Dès les résultats du premier tour connus, ces élèves seront reçus par l'établissement d'origine afin de formuler de nouveaux vœux. Les vœux porteront sur les formations qui disposent de places restées vacantes à l'issue du premier tour.

Les candidatures seront saisies sur AFFELNET-Lycée du **LUNDI 3 AU MARDI 4 JUILLET 2023 A 12H**.

Les résultats seront transmis aux établissements d'accueil **LE MARDI 4 JUILLET 2023**.

Les élèves non affectés à l'issue du tour suivant participeront à la commission d'ajustement de la session d'affectation prévue en septembre

COMMISSION D'AJUSTEMENT

Sont concernés par la commission d'ajustement, les élèves non affectés à l'issue du tour suivant.

La fiche de candidature pour la commission d'ajustement sera transmise par la DRAIO, aux établissements d'origine et aux CIO à la fin du mois d'août.

Les élèves seront reçus par leur établissement d'origine afin de formuler de nouveaux vœux.

Les vœux porteront sur les formations qui disposent de places restées vacantes à l'issue de l'enquête réalisée par le SAIO.

Élèves en attente d'affectation	Les commissions d'ajustement procèdent à l'affectation selon les critères appliqués à la procédure AFFELNET-Lycée. Les chefs d'établissement doivent faire remonter l'état de leurs places restées vacantes en amont de la commission d'ajustement.
Élèves sans solution	Les élèves sans affectation à l'issue de l'ensemble des procédures d'affectation y compris la commission d'ajustement, bénéficient obligatoirement d'un entretien de situation au CIO par les coordonnateurs de la Mission de Lutte contre le Décrochage (MLDS) en collaboration avec le Psychologue de l'Éducation Nationale. Suite à ces entretiens, si aucune solution n'est trouvée, les coordonnateurs de la MLDS positionnent les élèves selon leur profil dans les dispositifs de la MLDS.

- **Pour les élèves qui souhaitent entrer dans l'académie de La Martinique**

La candidature d'un élève entrant dans l'académie est traitée de manière identique à un élève déjà scolarisé dans l'académie.

Le traitement des candidatures dépend du ou des vœux formulés.

Le collège d'origine recevra des codes d'accès automatisés et pourra se connecter sur AFFELNET-Lycée, via le portail AFFELMAP Martinique pour compléter le dossier de son élève.

Rappel des dates importantes :

OUVERTURE AFFELMAP / Début de la saisie des vœux	MARDI 09 MAI 2023, 08h00
Fin de la saisie des vœux soumis à commission pédagogique	MARDI 30 MAI 2023, 23h59
FERMETURE DEFINITIVE AFFELMAP	Vendredi 16 JUIN 2023, 12h00

- **Pour les élèves qui souhaitent sortir de l'académie de La Martinique**

Il convient de prendre contact avec la DSDEN d'accueil afin de connaître les éventuelles démarches à effectuer ainsi que les documents complémentaires à fournir.

Saisie des vœux dans AFFELNET-Lycée via le portail AFFELMAP

L'élève formule le ou les vœux dans une autre académie à l'aide de la fiche de recueil de vœux. Le chef d'établissement doit faire une demande d'accès à AFFELNET-Lycée de l'académie concernée à partir du portail **AFFELMAP** <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/> et faire la saisie du ou des vœux.

**ATTENTION : La fermeture des portails AFFELMAP est propre à chaque académie.
Il est important de consulter le calendrier de l'académie concernée.**

ANNEXES AU GUIDE DES MODALITES ET PROCEDURES D’AFFETCATION Post-2nde

ANNEXE 1	Recueil des vœux – post-2nde GT
ANNEXE 2	Recueil des vœux 2nde professionnelle familles de métiers
ANNEXE 3	Recueil des vœux Terminale CAP
ANNEXE 4	Affectation des élèves en situation de handicap reconnu par la MMPH ou présentant un trouble de santé invalidant
ANNEXE 5	Baccalauréat Professionnel MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ
ANNEXE 6	Fiche navette passerelle
ANNEXE 7	Fiche support redoublement exceptionnel
ANNEXE 8	Retour en formation initiale
ANNEXE 9	Liste des 2ndes professionnelles « Familles de métiers »
ANNEXE 10	Barème
ANNEXE 11	Liste des codes vœux AFFELNET-LYCEE

Recueil des vœux – post-2nde GT

Annexe 1

Demande d'admission en 1ère technologique et en 1ère professionnelle (passerelle)

- Tour principal
 Tour suivant

Nom établissement d'origine : _____

IDENTIFICATION

INE :

Nom :

Prénom :

Né(e) le : __ / __ / ____

Fille

Garçon

Nom et adresse du parent représentant légal :

Fixe :

Port :

E-mail :

Classe origine :

Redoublant : Oui Non

Classe Euro : Oui Non

LV1 :

LV2 :

Observations médicales particulières

Oui⁽¹⁾ Non

⁽¹⁾Si oui, se rapprocher du chef d'établissement d'origine pour renseigner le dossier médical

NOTES DE L'ÉLÈVE (à remplir en cas de saisie manuelle)

Reporter la moyenne sur 20 de l'année en cours

Français	Mathématique	LVA	LVB	Physique-chimie	Enseignement professionnel	Arts plastiques	Education musicale	SVT	EPS	Hist-Geo EMC

* Discipline à renseigner uniquement pour les élèves de voie professionnelle
Pour les éventuelles matières sans note, mentionner « NN »

DECISION D'ORIENTATION

1ère STMG

1ère STI2D

1ère ST2S

1ère STL

1ère STD2A

1ère STHR

1ère STAV

1ère générale

VŒU DE L'ÉLÈVE

		A remplir par le chef d'établissement d'origine	
	<i>Cochez une seule case par vœu</i>	<i>Établissement demandé</i>	<i>Codes vœux (à remplir par l'établissement)</i> <i>Avis du chef d'établissement (Voie prof.)</i>
1	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle)		9/7/2/_____ <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
2	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle)		9/7/2/_____ <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
3	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle)		9/7/2/_____ <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
4	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle)		9/7/2/_____ <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
5	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle)		9/7/2/_____ <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
6	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle)		9/7/2/_____ <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
7	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle)		9/7/2/_____ <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
8	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle)		9/7/2/_____ <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
9	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle)		9/7/2/_____ <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
10	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle)		9/7/2/_____ <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé

Le total de tous les vœux formulés, y compris le vœu de repli, ne doit pas dépasser 10.

Date : __/__/____

Signature des représentants légaux :

IMPORTANT : l'affectation est effective quand le candidat la confirme en s'inscrivant auprès de l'établissement d'accueil dans les délais figurant sur la notification d'affectation. Sans cette confirmation, la place sera proposée à un autre élève.

Je m'engage à accepter toute affectation correspondant à l'un des vœux exprimés ci-dessus et à m'inscrire dans l'établissement dans les délais impartis mentionnés sur la notification d'affectation.

Demande d'admission en 1^{ère} professionnelle dont la spécialité fait suite à une famille de métiers

- Tour principal
 Tour suivant

Nom établissement d'origine : _____

IDENTIFICATION

INE :

Nom :

Prénom :

Né(e) le : __ / __ / ____

Fille

Garçon

Nom et adresse du parent représentant légal :

Fixe :

Port :

E-mail :

2^{pro} famille de métiers en cours :

Redoublant : Oui Non

Langue étudiée :

Observations médicales particulières

Oui⁽¹⁾

Non

⁽¹⁾Si oui, se rapprocher du chef d'établissement d'origine pour renseigner le dossier médical

NOTES DE L'ÉLÈVE (à remplir en cas de saisie manuelle)

Reporter la moyenne sur 20 de l'année en cours

Français	Mathématique	LVA	LVB	Physique- chimie	Enseignement professionnel*	Arts plastiques	Education musicale	SVT	EPS	Hist-Geo EMC

* Discipline à renseigner uniquement pour les élèves de voie professionnelle
Pour les éventuelles matières sans note, mentionner « NN »

INE :

Nom :

Prénom :

VŒU DE L'ÉLÈVE

A remplir par le chef d'établissement d'origine

	VOEUX	Établissement demandé	Codes vœux (à remplir par l'établissement) 9/7/2/____/____/____/____	Avis du chef d'établissement (Voie prof.) <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserve
1			9/7/2/____/____/____/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserve
2			9/7/2/____/____/____/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserve
3			9/7/2/____/____/____/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserve
4			9/7/2/____/____/____/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserve
5			9/7/2/____/____/____/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserve
6			9/7/2/____/____/____/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserve
7			9/7/2/____/____/____/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserve
8			9/7/2/____/____/____/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserve
9			9/7/2/____/____/____/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserve
10			9/7/2/____/____/____/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserve

Date : __/__/____

Signature des représentants légaux :

IMPORTANT : l'affectation est effective quand le candidat la confirme en s'inscrivant auprès de l'établissement d'accueil dans les délais figurant sur la notification d'affectation. Sans cette confirmation, la place sera proposée à un autre élève.

Je m'engage à accepter toute affectation correspondant à l'un des vœux exprimés ci-dessus et à m'inscrire dans l'établissement dans les délais impartis mentionnés sur la notification d'affectation.

Demande d'admission en 1ère professionnelle

- Tour principal
 Tour suivant

Nom établissement d'origine : _____

IDENTIFICATION

INE :

Nom :

Prénom :

Né(e) le : __ / __ / ____

Fille

Garçon

Nom et adresse du parent représentant légal :

Fixe :

Port :

E-mail :

Diplôme préparé (scolarité en cours) :

Redoublant : Oui Non

Langue étudiée :

Observations médicales particulières

Oui⁽¹⁾ Non

⁽¹⁾Si oui, se rapprocher du chef d'établissement d'origine pour renseigner le dossier médical

NOTES DE L'ÉLÈVE (à remplir en cas de saisie manuelle)

Reporter la moyenne sur 20 de l'année en cours

Français	Mathématique	LVA	LVB	Physique- chimie	Enseignement professionnel*	Arts plastiques	Education musicale	SVT	EPS	Hist-Geo EMC

* Discipline à renseigner uniquement pour les élèves de voie professionnelle
Pour les éventuelles matières sans note, mentionner « NN »

Cadre réglementaire	<p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi du 11 février 2005 ; - Circulaire ministérielle n°2016-117 du 8/8/2016 relative à la scolarisation des élèves en situation de handicap ; - Circulaire du 10-2-2021 parue au BO n°9 du 4 mars 2021 relative à l'école inclusive - PAI. <p>Pour tous les élèves en situation de handicap, l'orientation est instruite par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Martiniquaise des Personnes en situation de Handicap (MMPH) qui arrête un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) et fait une préconisation de parcours.</p> <p>Pour les autres élèves demandant une priorité médicale, un avis médical est donné par le médecin de l'Education nationale.</p> <p>Une commission académique préparatoire à l'affectation examine l'ensemble des demandes des élèves concernés.</p>
Objectifs	<p>Dans le cadre de l'affectation via l'application Affelnet-Lycée, la commission préparatoire à l'affectation des élèves au titre d'une situation médicale particulière examine la pertinence de la demande d'affectation prioritaire au titre de la situation de handicap ou médicale invalidante nécessitant une prise en charge particulière.</p> <p>Les établissements d'origine doivent, dans toute la mesure du possible, accompagner ces élèves dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets en relation avec le médecin de l'Education nationale et le psychologue de l'Education nationale de l'établissement.</p>
Public / niveaux	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Post 3ème <input type="checkbox"/> Post 2nde GT et professionnelle* <p>*attention l'entrée en 1^{ère} G n'est pas gérée par Affelnet-Lycée</p>
Repérage	<p>Le chef d'établissement, en lien avec les acteurs de terrain (coordonnateur d'ULIS, l'enseignant référent, l'infirmière, la PsyEN, le médecin scolaire...), établit la liste des élèves concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élèves relevant d'une situation de handicap (ULIS ou hors ULIS) ; - Élèves présentant un trouble de santé invalidant (ULIS ou hors ULIS) avec ou sans PAI. <p><u>Dans le but de constituer la fiche de renseignements médicaux</u>, à compter du retour des intentions d'orientation des familles, une consultation médicale pourrait être envisagée. Pour les élèves connus des services de santé, le dossier pourra être renseigné avec les éléments existants.</p>
Préparation aux choix d'orientation	<p>Élèves en situation de handicap : l'enseignant référent organise, en collaboration avec le chef d'établissement une réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS). Lors de celle-ci et dans toute la mesure du possible, il serait souhaitable qu'une période d'immersion ait été proposée à l'élève et à sa famille dans le, ou les établissements correspondant aux sections souhaitées.</p> <p>L'enseignant référent transmet à la MMPH le Geva-Sco réexamen, avec les éléments pour l'orientation du jeune.</p> <p>Élèves demandant une affectation au titre d'une priorité médicale : le chef d'établissement communique le plus tôt possible le nom des élèves au Psy-EN (élaboration du projet). Afin d'élaborer le projet de l'élève, une concertation sera mise en place entre le Psy EN et l'équipe de santé.</p> <p>Une période d'immersion d'une journée dans le ou les établissements correspondants aux sections souhaitées pourrait être organisée afin de vérifier la faisabilité du projet d'orientation de l'élève concerné. Ces élèves peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé avec le Psy-EN dans l'élaboration de leur projet d'orientation. Les dossiers des élèves déjà connus des PsyEN, pourraient être remplis avec les éléments existants.</p>

Constitution du dossier	<p>Élèves en situation de handicap :</p> <p>Le dossier comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copie du Gevasco réexamen ; - Récapitulatif de la saisie Affelnet-Lycée ; - Copie de la notification de la MMPH ; - Fiche de renseignements médicaux (annexe n°4.1.1) si pathologie médicale ou handicap contre-indiquant certaines orientations professionnelles (handicap sensoriel, physique, psychique...) ; - Synthèse annuelle relative au projet de formation de l'élève (Annexe 4.1.2) ; - Le cas échéant, bilan de la période d'immersion (annexe n°4.1.3). <p>Élèves demandant une priorité médicale :</p> <p>Le chef d'établissement saisit le médecin de l'Education nationale du secteur ou le médecin CTR, en l'absence de médecin de secteur, afin qu'il étudie la situation de l'élève et porte un avis sur la fiche de renseignements médicaux.</p> <p>Le dossier comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fiche de renseignements médicaux (annexe n°4.1.1) ; - Le PAI ; - Le récapitulatif de la saisie Affelnet-Lycée ; - Le cas échéant, bilan de la période d'immersion. <p style="text-align: center;">Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.</p>
Transmission Jusqu'au MARDI 30 Mai 2023	<p>Le chef d'établissement fait parvenir au plus tard le MARDI 30 Mai 2023 l'ensemble des dossiers :</p> <p>→ Au secrétariat de Mme ZOZIME, IEN CTR –ASH :</p> <p>Pour les dossiers comportant une fiche de renseignements médicaux : cette fiche devra impérativement être mise sous pli confidentiel à l'attention du Docteur ANDRIEN, médecin, conseiller technique du Recteur.</p> <p style="text-align: center;">Les dossiers transmis hors délais ne seront pas examinés.</p>
Saisie des vœux Jusqu'au MARDI 30 mai 2023	<p>Les vœux sont saisis par la famille via le Service en Ligne Affectation du MARDI 9 mai au MARDI 30 mai 2023 ou par les établissements d'origine à la même date sur AFFELNET-Lycée.</p> <p>La commission examinera tous les vœux, il est donc indispensable de formuler au moins 3 vœux.</p>
Déroulement de la commission : avis Le MARDI 6 juin 2023	<p>La commission d'Affectation examine la pertinence de la demande d'affectation prioritaire au titre de la situation de handicap ou médicale invalidante nécessitant une prise en charge particulière.</p> <p>Une affectation relevant d'une priorité médicale tient compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ De l'ordre des vœux formulés par l'élève et sa famille, ❑ Des nécessités liées à la situation médicale (proximité du domicile et/ou proximité d'un établissement de soins), ❑ De l'accessibilité des formations et des établissements sollicités au regard des contre-indications médicales (une attention particulière sera portée au bâti), ❑ D'un souci d'équilibre au sein de chaque établissement et au sein de la spécialité demandée.
Communication des résultats de la commission	<p>Diffusion des résultats le MARDI 27 Juin 2023</p>

AFFECTATION DES ÉLÈVES DEMANDANT UNE PRIORITE MEDICALE SCOLARISE EN ULIS OU CLASSE ORDINAIRE

Fiche de renseignements médicaux

Cette fiche est à remplir par le médecin, et doit **obligatoirement** être jointe au dossier de l'élève, envoyé sous pli cacheté au secrétariat de l'IEN/CTR/ASH le **mardi 30 mai au plus tard.**

A remplir par le représentant légal ou l'élève majeur

NOM :	. Sexe : G <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>
Prénoms :	Né(e) le : ____ / ____ / ____	
Établissement d'origine :		
Classe actuelle :		
ULIS <input type="checkbox"/> SEGPA <input type="checkbox"/>		
Adresse :		
Téléphone : 0 5 9 6 ____ /		
Représentant légal :		
Adresse :		
Téléphone : 0 5 9 6 ____ / 0 6 9 6 ____		
Email : _____ @		
 Pathologie ou handicap :		
 Nature de la prise en charge médicale/lieu et rythme des soins :		
 Dossier MMPH : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> En cours		
PAI :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
PPS :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
PAP :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

ORIENTATION ENVISAGEE			
Vœu	Formation envisagée (Niveau + spécialité)	Code	Nom de l'établissement envisagé
N°1			
N°2			
N°3			

A le Signature des représentants légaux ou de l'élève majeur :

Détermination des contre-indications (à remplir uniquement pour la voie professionnelle)
<input type="checkbox"/> Travaux sur machines dangereuses <input type="checkbox"/> Travaux en hauteur <input type="checkbox"/> Position assise prolongée <input type="checkbox"/> Position debout prolongée <input type="checkbox"/> Port de charges lourdes <input type="checkbox"/> Produits toxiques ou allergisants respiratoires <input type="checkbox"/> Produits toxiques ou allergisants cutanés <input type="checkbox"/> Métiers nécessitant une bonne vision des couleurs <input type="checkbox"/> Métiers nécessitant une bonne vision binoculaire <input type="checkbox"/> Métiers exposant aux bruits <input type="checkbox"/> Métiers exposant aux vibrations <input type="checkbox"/> Métiers en contact avec le public <input type="checkbox"/> Métiers en contact avec les enfants <input type="checkbox"/> Autres :

AVIS MEDICAL			
<i>Avis du médecin de l'Education nationale sur les vœux d'affectation</i>			
		<i>Si avis défavorable, motif du refus</i>	<i>Observations complémentaires</i>
<i>Vœu 1</i>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable		
<i>Vœu 2</i>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable		
<i>Vœu 3</i>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable		
<i>Nom du médecin de l'Education nationale du secteur :</i>			
<i>Fait à Le.....Signature</i>			
AVIS DE LA COMMISSION			
<i>Vœu 1</i>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable		
<i>Vœu 2</i>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable		
<i>Vœu 3</i>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable		
<i>Nom du médecin, conseiller technique de la Rectrice</i>			
<i>Président de la commission :</i>			

AFFECTATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP RECONNU PAR LA MMPH

Synthèse annuelle relative au projet de formation de l'élève

Cette fiche concerne les élèves en situation de handicap, candidats à une affectation. Le chef d'établissement d'origine la renseigne et la complète avec le psychologue de l'éducation nationale et l'enseignant référent du secteur, membres de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS). Le chef de l'établissement d'origine procédera alors à la saisie des vœux dans Affelnet. Le chef d'établissement transmettra le dossier complet au secrétariat de l'IEN/CTR-ASH, **le mardi 30 mai 2023 au plus tard.**

NOM :	Sexe : G <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>
Prénoms :	Né(e) le : ____/____/____	
Établissement d'origine :	Classe :	
Adresse :		
Téléphone : 0 5 9 6 _____ /		
Représentant légal :		
Adresse :		
Téléphone : 0 5 9 6 _____ / 0 6 9 6 _____		
Email : @		
Nom de l'enseignant référent du secteur :		
Téléphone : 0 5 9 6 _____ / 0 6 9 6 _____		
Email : @		

ORIENTATION ENVISAGÉE			
Vœu*	Formation envisagée (niveau + spécialité)	Code	Nom de l'établissement envisagé
N°1			
N°2			
N°3			

SYNTHESE DU PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE :

.....

.....

.....

Date :

Signature :

SYNTHÈSE DE L'ENSEIGNANT REFERENT :

➤ **Nature des besoins éducatifs particuliers :**

- ◆ **Accessibilité des locaux en aménagement matériel et mobilier :**

.....
.....

- ◆ **Besoins en matériels pédagogiques adaptés :**

.....
.....
.....

- ◆ **Besoins en assistance personnalisée :**

.....
.....
.....

- ◆ **Adaptations pédagogiques nécessaires :**

.....
.....
.....

- ◆ **Observations particulières :**

.....
.....
.....

Date :

Signature :

SYNTHESE DU/DE LA CHEFF D'ETABLISSEMENT D'ORIGINE :

.....
.....
.....

Date :

Signature :

AFFECTATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP RECONNU PAR LA MMPH

Bilan de la période d'immersion

Ce bilan doit permettre de s'assurer des conditions de réussite des élèves dans leurs choix de parcours : pertinence des projets au regard de leur pathologie, exigences de la formation et adaptations pédagogiques et matérielles appropriées.

NOM :	Sexe : G <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>
Prénoms :	Né(e) le : ____/____/____	
Établissement d'origine :	Classe :	
Adresse :		
Téléphone : 0 5 9 6 _____/		
Représentant légal :		
Adresse :		
.....		
Téléphone : 0 5 9 6 _____ / 0 6 9 6 _____		
Email : @		

AVIS DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL CONCERNANT LA PERIODE D'IMMERSION

Formation au sein de laquelle la période d'immersion a été réalisée :

Date de la période : Durée :

Avis sur la période d'immersion : Favorable Réservé

Bilan global de l'immersion :

Freins éventuels au regard des exigences de la formation :

Adaptations pédagogiques et matérielles nécessaires :



Le champ d'activité offre de multiples possibilités d'insertion professionnelle dans des secteurs diversifiés des métiers relatifs à la sécurité, à la sûreté et à l'ordre public, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, à la prévention des risques.

Vous souhaitez vous orienter vers une formation dans les « Métiers de la sécurité », certaines capacités sont attendues :

- le goût du contact humain,
- le sens du dialogue,
- la capacité à s'intégrer et à travailler en équipe,
- l'aptitude à respecter la confidentialité des informations, à observer un droit de réserve,
- faire preuve de maîtrise de soi,
- le souci de rendre compte, avoir l'esprit de synthèse,
- avoir une appétence pour le sport.

L'exercice de ces métiers exige l'interaction de divers acteurs de la sécurité. Les emplois concernés relèvent de la sécurité publique, de la sécurité civile et de la sécurité privée.

Le Baccalauréat Professionnel « Métiers de la sécurité » a pour but de former les élèves dans quatre fonctions :

- La sécurité en espace public et privé
- La sécurité incendie
- Le secours aux personnes
- La prévention

Les élèves recevront une formation sur deux lieux : l'établissement scolaire et en milieu professionnel lors des périodes de formation réparties sur les trois années du cycle.

À noter, en année de terminale, le choix de la période de formation en milieu professionnel correspond à la dominante choisie par le jeune pour affiner son projet personnel :

- soit dans la dominante « Sécurité Publique et Sûreté »
- soit dans la dominante « Sécurité incendie »

Après votre baccalauréat, **pour accéder à l'emploi, certaines conditions seront requises notamment :**

Si vous souhaitez préparer un concours de la fonction publique ou privée votre candidature fera l'objet d'une enquête de moralité par les renseignements généraux, d'une demande d'extrait de casier judiciaire n°3 et d'un certificat médical récent d'aptitude physique.

Pour le concours de la sécurité civile certaines aptitudes physiques sont requises en plus des pièces citées au-dessus. Le recrutement définitif se fera à l'issue d'un entretien avec un jury composé d'un représentant du STIS (Service Territorial d'Incendie et de Secours), d'un représentant de la Sécurité Publique (Police nationale ou municipale), d'un enseignant de la spécialité et un professeur enseignant général.

Cet entretien d'une durée de 20 minutes environ permettra d'apprécier les aptitudes et les motivations des candidats.

DOSSIER DE CANDIDATURE
Baccalauréat Professionnel MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

Annexe
5.1

Établissement actuel du candidat ou de la candidate

Nom : Code postal et ville :

Mail : Tel:

ATTENTION : vous ne devez pas contacter directement l'établissement demandé

Etape 1 – Candidature : Complétez et remettez ce dossier **à votre établissement d'origine** avec les pièces justificatives pour le :

JEUDI 27 Avril 2023 - délai de rigueur

Etape 2 – Envoi des dossiers au LP Dumas Jean-Joseph

L'établissement d'origine du candidat (ou de la candidate) complète la dernière page de ce dossier et l'adresse au LP Dumas JEAN-JOSEPH pour le :

MERCREDI 10 Mai 2023

Etape 3 – Entretiens professionnels

Si votre dossier est retenu, vous serez convoqué à des entretiens **de recrutement dans** l'établissement entre le :

MARDI 23 Mai 2023 au VENDREDI 26 MAI 2023

Etape 4 – Résultats et confirmation du vœu

Ce vœu doit impérativement être saisi par votre établissement d'origine dans l'application Affelnet lycée avant le :

Mardi 30 Mai 2023

Résultats de l'admission en 2^{nde} professionnelle Métiers de la sécurité : **Jeudi 1^{er} Juin 2022**

- **Admis (e) ou en Liste supplémentaire** : vous confirmez votre vœu en l'indiquant en rang 1 sur Affelnet-lycée

- **Refusé (e)** : vous devez formuler d'autres vœux sur Affelnet-lycée avant le **VENDREDI 9 Juin 2023**.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Pour les candidats scolarisés en 3^{ème}** : les photocopies des bulletins de 4^{ème} (3 trimestres ou 2 semestres) et de 3^{ème} (2 premiers trimestres ou 1^{er} semestre)
- Pour les autres candidats scolarisés en 2^{nde} générale et technologique, 2^{nde} professionnelle ou 1^{ère} année de CAP** : la photocopie des bulletins des 2 premiers trimestres de l'année scolaire en cours et des trois trimestres de l'année scolaire de 3^{ème} (ou 2 semestres).
- la lettre de motivation** (intérêts pour ces métiers, expériences professionnelles...)

ÉTAT CIVIL

NOM et Prénom (s) :

Identifiant élève (INE) :

Date de naissance :/...../.....

Sexe : Garçon Fille

NOM (s) et Prénom (s) du (ou des) représentant (s) légal (aux) :

Lien de parenté :

1-

Lien de parenté :

2-

Adresse du responsable 1 :

Code postal et ville :

Téléphone domicile :

Portable :

Travail :

Courriel.....

ACTIVITÉS SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES

Engagements dans l'établissement d'origine (*préciser*) :

.....

Engagements extrascolaires

Loisirs :

.....

Sports :

.....

Engagement JSP : Oui

Précisez le niveau :

Non

Autre (s) :

CADRE RÉSERVÉ A L'ÉTABLISSEMENT ACTUEL DU CANDIDAT (OU DE LA CANDIDATE)

1—Envoi des dossiers : L'établissement d'origine adresse le dossier de candidature de chaque candidat (ou candidate) à l'établissement d'accueil concerné avant le :

Mercredi 10 mai 2023

2—Saisie sur AFFELNET lors du tour principal d'affectation

Il est impératif de saisir le vœu de 2nde professionnelle Métiers de la sécurité dans AFFELNET lors de la première phase d'affectation avant le **Mardi 30 mai 2023**.

3—Convocations aux entretiens

Les élèves retenus sur dossier seront convoqués à des entretiens au lycée professionnel Dumas JEAN-JOSEPH **entre le mardi 23 et le vendredi 26 mai 2023**. Les élèves non retenus doivent envisager d'autres vœux.

4—Résultats

L'établissement actuel pourra informer les candidats des résultats dès le **Jeudi 1er Juin 2023**

5—Saisie sur AFFELNET lors du tour principal d'affectation

Seuls les élèves admis ou en liste supplémentaire qui confirment ce choix en vœu 1 doivent être saisis lors de cette phase d'affectation. Les élèves refusés doivent formuler d'autres vœux.

Avis motivé pour les métiers de la sécurité et signature du chef d'établissement

.....
.....
.....
.....

A..... Le.....

Signature du chef d'établissement :

CADRE RESERVE A L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Décision de la commission d'examen du dossier

- Convocation aux entretiens
 Candidature non retenue

Signature du président de la commission d'examen du dossier :

Décision du chef d'établissement

- Inscrit(e) en liste principale
 Inscrit(e) en liste supplémentaire : n°
 Refusé(e)

Signature du chef d'établissement :

Etablissement d'origine :

1. Constitution du dossier passerelle
2. Transmission du dossier passerelle accompagné des bulletins à l'établissement sollicité
3. Organisation d'un stage passerelle, le cas échéant
4. Retour du dossier passerelle vers l'établissement d'origine **avec l'avis de l'établissement d'accueil à l'issue de l'examen du dossier.**
5. **L'établissement d'accueil transmet au SAIO la liste des élèves retenus (avis favorable) au SAIO au plus tard le **Vendredi 9 juin 2023.****

IDENTITE

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

Tél :

Email :

CLASSE SUIVIE (niveau, spécialité ou série) :

ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ :

DEMANDE DE LA FAMILLE OU DE L'ÉLÈVE MAJEUR

Je souhaite changer de formation (vous devez préciser la voie, la spécialité ou la filière et le niveau souhaités)

1 seul vœu

	Niveau de classe demandé	Spécialité	Établissement
1			

Avis de la famille en cas de proposition de stage passerelle :

Accord

Désaccord

Date :

Signature de l'élève :

Signature du représentant légal :

PROJET PERSONNEL DE L'ÉLÈVE (à compléter par l'élève)

Ce qui motive votre projet

AVIS DU PROFESSEUR PRINCIPAL

Avis du professeur principal sur le projet de l'élève

Avis du professeur principal sur les compétences à améliorer en vue d'intégrer la formation envisagée

Date :

Nom

Prénom

signature :

PARTIE A COMPLETER PAR LE PSY EN

(S'appuyer sur la pertinence du projet et la motivation du candidat)

Avis circonstancié après entretien conseil avec le candidat

Date

Nom

Prénom

Signature

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL Contenus proposés et préconisations pédagogique pour faciliter l'adaptation à la formation souhaitée <u>si stage passerelle effectué</u>	
Stage passerelle mis en place du	au
Contenu du stage passerelle proposé :	
Objectifs à atteindre	

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL Bilan du stage passerelle	
COMPTE-RENDU DU STAGE PASSERELLE EFFECTUE :	
AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL A L'ISSUE DE L'EXAMEN DE TOUT LE DOSSIER :	
<ul style="list-style-type: none"> • Favorable • Défavorable 	
Observations :	
Date	Signature du Chef d'établissement

Cachet de l'établissement d'accueil

Fiche à renseigner dans le cas où un redoublement exceptionnel est envisagé

A titre exceptionnel, le redoublement peut être décidé par le chef d'établissement. La décision de redoublement intervient à la suite d'une phase de dialogue avec les représentants légaux, conformément au décret relatif au redoublement du 20 Février 2018.

IDENTIFICATION DE L'ELEVE	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Fille : Garçon :
Nom et adresse du parent ou du représentant légal :	
Classe suivie :	Etablissement d'origine :
N° de téléphone :	Adresse mél :

REDOUBLEMENT EXCEPTIONNEL ENVISAGE	
<input type="checkbox"/> A la demande des représentants légaux	<input type="checkbox"/> Suite à une recommandation de l'équipe éducative
Avis motivé de la demande de redoublement :	

Accord des représentants légaux pour un redoublement exceptionnel	Accord chef d'établissement pour un redoublement exceptionnel
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Date et signature des représentants légaux :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Motif du refus : Date et signature du chef d'établissement :

PROCEDURE DE RECOURS SUITE A LA DEMANDE DE REDOUBLEMENT EXCEPTIONNEL FORMULEE PAR LA FAMILLE ET REFUSEE PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT

Conformément à l'article D331-63, et **UNIQUEMENT** dans le cas, où les représentants légaux demandent que leur enfant bénéficie d'un redoublement exceptionnel et que celui-ci n'est pas accepté par le chef d'établissement, une demande de recours peut être formulée.

DEMANDE DE LA FAMILLE

Nous souhaitons effectuer un recours afin de bénéficier d'un redoublement exceptionnel refusé par le chef d'établissement :

OUI

NON

Date et signature des représentants légaux :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION CONCERNANT LA PROCEDURE

Vous disposez d'un délai de trois jours ouvrables à compter de la réception de la décision de refus du chef d'établissement.

Les parents de l'élève ou l'élève majeur qui en font la demande écrite auprès du président de la commission de recours sont entendus par celle-ci. Tous documents susceptibles de compléter l'information de cette instance peuvent être adressés au président de la commission de recours.

Les décisions prises par la commission de recours sont définitives. La décision dûment motivée de la commission de recours sera communiquée par écrit aux parents ou à l'élève majeur.

Nous désirons être entendus par la commission de recours qui statuera le :

Date et signature des représentants légaux :

DECISION DE LA COMMISSION DE RECOURS

Redoublement exceptionnel accepté

Redoublement exceptionnel refusé

Motif de la décision en cas de refus :

Date et signature du président (e) de la commission :

Présentation du dispositif	<p>Le droit au retour en formation initiale permet à tout jeune entre 16 et 25 ans ayant quitté le système scolaire sans qualification professionnelle reconnue par un diplôme, de réintégrer un établissement scolaire public.</p> <p>L'entrée en vigueur de l'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans en septembre 2020 vient conforter ce dispositif. Cette obligation concerne à la fois les jeunes mineurs sans qualification mais également ceux qui possèdent un diplôme et ne se trouvent ni en emploi ni en formation.</p>
Références	<p>Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance (<i>article 15</i>) <i>Code de l'éducation : articles L122-2, D122-3-6 à D122-3-8, D. 122-3-1 à 8, article L 114-1</i> <i>Décret n°2014-1453 / 1454 - Décret n° 2020-978 du 5 août 2020 relatif à l'obligation de formation des jeunes de seize à dix-huit ans</i> <i>Circulaire Education Nationale n°2015-41 du 20 mars 2015</i></p>
Condition à remplir par le candidat	<ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de 16 ans à 25 ans - Avoir quitté le système scolaire depuis plus d'un an - Sans diplôme ou qualification professionnelle - Sans solution (non scolarisé, sans affectation, sans formation) - Inscrit précédemment dans un établissement français - Jeunes concernés par l'obligation de formation souhaitant revenir en formation initiale (<i>une attention particulière sera accordée à ce public</i>) : <ul style="list-style-type: none"> Tout mineur de 16 à 18 ans : <ul style="list-style-type: none"> - en situation de décrochage - diplômé ou non et qui n'est ni en emploi, ni en éducation (non inscrit dans la BEE, sans affectation), ni en formation. - Avoir la volonté affirmée de réintégrer la formation initiale, tout en ayant conscience et connaissance des contraintes et obligations qu'implique la démarche : <ul style="list-style-type: none"> ↳ Se retrouver en situation scolaire et côtoyer des élèves plus jeunes. ↳ S'engager à observer une assiduité et une ponctualité constantes. ↳ Respecter le règlement intérieur de l'établissement. ↳ Accepter l'organisation pédagogique de la formation concernée.
Candidature	<p>Tout candidat à un retour en formation initiale doit s'adresser à un CIO. En tant que de besoin, l'entretien est complété par une évaluation du niveau de connaissances et de compétences de l'intéressé.</p> <p>Le candidat est reçu par un psychologue de l'Éducation nationale – EDO qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apprécie la motivation, les intérêts, l'opportunité de la démarche d'un retour en formation initiale en définissant avec le candidat son projet de formation. • Informe le candidat sur les procédures et le calendrier scolaire. • Veille à la conformité des vœux. • Apporte avis et conseils sur la demande. • Renseigne complètement le document de demande de retour en formation initiale (tout document incomplet ne sera traité). • Recueille et inscrit toutes les informations utiles à l'instruction du dossier.

<p>Procédure</p>	<p style="text-align: center;"><u>Le candidat demande une formation POST 3^{ème} / POST 2^{nde}</u></p> <p>➤ Procédure durant la période de l’affectation (Tour principal et jusqu’à la fin de la commission d’ajustement)</p> <p>Les candidats non scolarisés doivent se rendre dans un CIO pour constituer, avec l’aide d’un Psy EN-EDO, un dossier de retour en formation initiale. La prise en compte des notes est effectuée sur la base de la dernière année de scolarisation menée à son terme.</p> <p>La saisie des candidatures des demandes de retour en formation initiale (création du dossier de l’élève sur Affelnet-Lycée avec le numéro INE) sera effectuée par les directrices de CIO qui transmettront par la suite les dossiers numérisés à la DRAIO.</p> <p>➤ Procédure hors période d’affectation (après la commission d’ajustement)</p> <p>Les candidats doivent se rendre dans un CIO pour constituer, avec l’aide d’un Psy EN, un dossier de retour en formation initiale. Le récépissé des notes obtenues aux éventuels examens et les bulletins scolaires seront joints au dossier. Les dossiers seront transférées par la suite à la DMVE pour traitement.</p> <p style="text-align: center;"><u>Le candidat demande une formation de l’enseignement supérieur :</u></p> <p>Il devra participer à la procédure d’admission PARCOURSUP selon le calendrier national.</p> <p>Les demandes hors calendrier PARCOURSUP doivent être adressées directement à la DMVE.</p>
<p>Pièces à joindre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Derniers bulletins scolaires (dernières classes fréquentées), attestations de stages et/ou d'emplois, justificatifs de diplômes, résultats d'examens et/ou éléments d'évaluation • L'INE (identifiant national élève) étant indispensable pour effectuer le suivi des élèves, le candidat doit fournir un document où il est mentionné. <i>Il figure soit sur le relevé de notes d'un examen ou sur le bulletin scolaire, soit sur l'exeat.</i>
<p>Transmission des dossiers à la DRAIO</p>	<p>Les CIO devront saisir les dossiers sur Affelnet-Lycée puis envoyer les dossiers numérisés à la DRAIO :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tour principal d’affectation, au plus tard le vendredi 9 Juin 2023 ➤ Tour suivant, du lundi 3 au mardi 4 Juillet 2023 ➤ Commission d’ajustement (septembre)
<p>Affectation</p>	<p>Les résultats de l’affectation seront notifiés aux candidats par les CIO.</p>
<p>Inscription</p>	<p>En cas d’affectation, le candidat devra procéder dans les meilleurs délais à son inscription en prenant contact avec l’établissement d’accueil.</p>

DEMANDE DE RETOUR EN FORMATION INITIALE		Annexe 8.1
<input type="checkbox"/> CIO Nord Atlantique	<input type="checkbox"/> CIO Fort-de-France	<input type="checkbox"/> CIO Marin
<input type="checkbox"/> Tour principal	<input type="checkbox"/> Tour suivant	<input type="checkbox"/> Commission d'ajustement

IDENTIFICATION DU CANDIDAT	
NOM :	
PRENOM :	SEXE : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
DATE DE NAISSANCE : __ / __ / ____	
NATIONALITÉ :	
INE :	
NOM DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX :	
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	COMMUNE :
TEL DOMICILE :	TEL PORTABLE :
Le jeune est-il soumis à l'obligation de formation ? <i>Tout mineur de 16 à 18 ans :</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> • En situation de décrochage scolaire • Diplômé ou non et qui n'est ni en emploi ni en éducation ni en formation. 	

PARCOURS DU CANDIDAT (trois dernières années)		
Date d'interruption des études	Mois :	Année :
Motif d'interruption		
Années	Classes (préciser la section ou l'option ou autre situation)	Établissement scolaire ou autre
20...20...		
20...20...		
20...20...		

SITUATION ACTUELLE DU CANDIDAT

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL	2PRO FAMILLES DE METIERS	1PRO FAMILLES DE METIERS
ACAJOU 2	MET. DE LA MAINT. DES MATERIELS & VEHIC.	1ERPRO MAINT.VEHIC. OPTA VOIT.PARTICUL.
	METIERS DU NUM. ET DE LA TRANSITION	1ERPRO TECHN.INSTALL. SYST.ENERG. CLIMATIQ
		1ERPRO TECHNIC. FROID CONDITIONNEMT AIR
ANDRE ALIKER	2NDPRO MET.GEST.ADM., TRA. &LOG.2NDE COMM.	1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION
		1ERPRO LOGISTIQUE (Nouveau)
		1ERPRO TRANSPORT
CHATEAUBOEUF	2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	1ERPRO MET.COM.VEN.OP. B PR.CL.VA.OF.COM.
		1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL
	2NDPRO MET.BEAUTE&BIEN-ETRE 2NDE COMMUNE	1ERPRO ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE
		1ERPRO COIFFURE
2NDPRO METIERS DU NUM. ET DE LA TRANSITION	1ERPRO SYSTEMES NUMERIQUES	
DU NORD CARAIBE	2NDPRO MET. DE L'ALIMENTAT. 2NDE COMMUNE	1ERPRO BOULANGERIE
		1ERPRO POISSONNIER ECAILLER TRAITEUR
	2NDPRO MET.HOTEL. -RESTAUR. 2NDE COMMUNE	1ERPRO COMMERCIA. ET SERV. EN RESTAURATION
		1ERPRO RESTAURATION - CUISINE
DUMAS JEAN-JOSEPH	2NDPRO METIERS DU NUM. ET DE LA TRANSITION ENERG.	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES
	2NDPRO MET. DE LA REALISATION PROD. MECANIQUE	1ERPRO TECH.CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE
		1ERPRO TECHNICIEN D'USINAGE
JOSEPH PERNOCK	2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	METIERS DU COMMERCE & DE LA VENTE OPT B.
	2NDPRO MET.GEST.ADM., TRA. &LOG.2NDE COMM.	1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION
		1ERPRO MAINT.MATERIELS OPT.A AGRICOLES
	2NDPRO MET. DE LA MAINT. DES MATERIELS & VEHIC.	1ERPRO MAINT.MATERIELS OPT.B CONS.MANUT.
		1ERPRO MAINT.VEHIC. OPTA VOIT.PARTICUL.
2NDPRO MET. DU PILO. &DE LA MAINT. D'INST. AUTO.	1ERPRO PROC. CHIMIE EAU PAPIERS-CARTONS	

JOSEPH ZOBEL	2NDPRO MET. DE LA MAINT. DES MATERIELS & VEHIC.	1ERPRO MAINT.VEHIC. OPTA VOIT.PARTICUL.
	2NDPRO MET. DU PILO. &DE LA MAINT. D'INST. AUTO.	1ERPRO MAINTENANCE EQUIPEMENTS INDUST.
	2NDPRO METIERS DU NUM. ET DE LA TRANSITION	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES
LA JETEE	2NDPRO MET.CON.DUR.BAT. &TRA.PUB.2NDE COM	1ERPRO MENUISERIE ALUMINIUM-VERRE
	2NDPRO MET.HOTEL. -RESTAUR. 2NDE COMMUNE	1ERPRO COMMERCIA. ET SERV. EN RESTAURATION
		1ERPRO RESTAURATION - CUISINE
2NDPRO METIERS DU NUM. ET DE LA TRANSITION	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	
LA TRINITE	2NDPRO MET.GEST.ADM., TRA.&LOG.2NDE COMM.	1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION
	MET. DE LA MAINT. DES MATERIELS & VEHIC.	1ERPRO MAINT.VEHIC. OPTA VOIT.PARTICUL.
	METIERS DU NUM. ET DE LA TRANSITION	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES
LEOPOLD BISSOL	2NDPRO MET.CON.DUR.BAT. &TRA.PUB.2NDE COM	1ERPRO TRAVAUX PUBLICS
		1ERPRO AMENAGEMENT FINITION BATIMENT
		1ERPRO TECHNICIEN BAT. : ORG.REAL. GROS O
	2NDPRO MET.ETUD. MODELIS.NUMER.2NDE COMM.	1ERPRO TECHN. ETUDES BAT B ASSIST.ARCHI.
		1ERPRO TECHN. ETUDES BAT.A ETUDES & ECO.
	2NDPRO MET. DE L'AGENCEMT, DE LA MENUISERIE &L'AMEUBLEMT	1ERPRO TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE
1ERPRO ETUDE ET REALISATION D'AGENCEMENT		
METIERS DU NUM. ET DE LA TRANSITION	1ERPRO TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	
1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES		
NORD ATLANTIQUE	2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	1ERPRO METIERS DU COMMERCE & DE LA VENTE OPT A.
LUMINA SOPHIE	2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	1ERPRO METIERS DU COMMERCE & DE LA VENTE OPT A.
		1ERPRO METIERS DU COMMERCE & DE LA VENTE OPT B.
		1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL
MARIUS CULTIER DILLON) (EX	2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	1ERPRO METIERS DU COMMERCE & DE LA VENTE OPT A.
	2NDPRO MET.GEST.ADM., TRA. &LOG.2NDE COMM.	1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION

PLACE D'ARMES	2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	1ERPRO METIERS DU COMMERCE & DE LA VENTE OPT A.
		1ERPRO METIERS DU COMMERCE & DE LA VENTE OPT B.
		1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL

RAYMOND NERIS	2NDPRO MET.GEST.ADM., TRA. &LOG.2NDE COMM.	1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION
		1ERPRO LOGISTIQUE
	2NDPRO MET.CON.DUR.BAT. &TRA.PUB.2NDE COM	1ERPRO OUVRAGES DU BATIMENT METALLERIE
	2NDPRO MET. DE L'ALIMENTAT. 2NDE COMMUNE	1ERPRO BOULANGER-PATISSIER
	METIERS DU NUM. ET DE LA TRANSITION	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES

Résultats scolaires : la moyenne des trois trimestres de l'année en cours intervient dans l'affectation en voie professionnelle et en 1^{ère} technologique

Les coefficients

□ Voie générale et technologique

Formation d'accueil	FRANC	MATHS	LV 1	LV 2	PH-CH	TECHN	EDMUS	A-PLA	SVT	EPS	HIGCV
1STI2D	4	4	2	2	4	0	0	0	0	2	2
1ST2S	4	3	2	2	3	0	0	0	3	2	2
1STAV	3	4	2	1	3	0	0	0	5	2	3
1STMG	3	4	2	2	2	0	0	0	0	4	3
1STL	4	4	2	2	4	0	0	0	3	2	2
1STHR	4	3	3	3	1	0	2	0	0	2	2
1STD2A	4	4	2	2	2	0	0	0	2	2	2

□ *Voie professionnelle*

Formation d'accueil	FRANC	MATHS	LV 1	LV 2	PH-CH	TECHN	A-PLA	EDMUS	SVT	EPS	HIGCV	Somme
1ERPROA AGRO-EQUIPEMENT	4	4	2	0	4	0	0	0	4	0	2	20
1ERPROA AMENAGEMENTS PAYSAGERS	4	4	4	0	1	0	0	0	0	3	4	20
1ERPROA CONDUITE PRODUCTIONS HORTICOLES	4	4	2	0	4	0	0	0	4	0	2	20
1ERPROA SERV PERS TERRIT	4	4	4	0	2	0	0	0	0	2	4	20
1ERPROA TEC CONS VTE ALIMENTATION P. ALIM	5	4	2	0	3	0	0	0	0	2	4	20
BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	3	3	2	2	4	0	0	0	2	2	2	20
CGEA POLYCLTURE ELEVAGE	4	4	2	0	4	0	0	0	4	0	2	20
1ERPRO AMENAGEMENT FINITION BATIMENT	3	3	3	0	3	1	2	0	1	2	2	20
1ERPRO ART.& MET.ART: COM.VIS.VIS.PLURI-M	4	4	4	0	1	0	3	1	0	0	3	20
1ERPRO ARTIS. & M.ART : MARCHANDISAGE VIS.	4	4	4	0	1	0	3	1	0	0	3	20
1ERPRO BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	3	3	2	2	3	0	2	0	2	1	2	20
1ERPRO BOULANGER-P-TISSIER	4	3	2	2	2	0	3	0	0	2	2	20
1ERPRO ELECTROTEC. ENERG. EQUIP.COMMUNIC	3	3	3	0	3	2	1	0	1	2	2	20
1ERPRO ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	3	2	2	1	3	0	2	0	3	2	2	20
1ERPRO ETUDE ET REALISATION D'AGENCEMENT	3	3	3	0	3	1	3	1	1	0	2	20
1ERPRO GEST. POLLUTIONS PROTEC. ENVIRON.	2	3	2	2	4	0	0	0	2	3	2	20
1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION	4	3	3	2	1	0	0	0	1	3	3	20
1ERPRO HYGIENE PROPLETE STERILISATION	2	3	2	2	4	0	0	3	2	0	2	20
1ERPRO LOGISTIQUE (Nouveau)	4	3	3	3	1	0	0	0	0	3	3	20
1ERPRO MAINT.MATERIELS OPT.B TP MANUTEN	3	3	3	0	3	2	1	0	1	2	2	20
1ERPRO MAINTENANCE EQUIPEMENTS INDUST.	3	3	3	0	3	2	0	0	1	3	2	20
1ERPRO MAINTENANCE NAUTIQUE	3	3	3	0	3	1	1	0	2	2	2	20
1ERPRO MAINTENANCE VEHICULES AUTO OPT VP	3	3	3	0	3	2	1	0	1	2	2	20
1ERPRO MENUISERIE ALUMINIUM-VERRE	3	3	3	0	3	2	1	0	1	2	2	20
1ERPRO METIERS DE LA MODE - V TEMENT	3	3	3	0	3	1	3	1	1	0	2	20
1ERPRO OUVRAGES DU BATIMENT METALLERIE	3	3	3	0	3	2	1	0	1	2	2	20
1ERPRO PROC. CHIMIE EAU PAPIERS-CARTONS	2	5	3	0	4	0	0	0	2	2	2	20
1ERPRO REPARATION DES CARROSSERIES	3	3	3	0	3	2	0	0	1	3	2	20
1ERPRO SERVICES DE PROXIMITE VIE LOCALE	4	3	3	2	1	0	0	0	2	2	3	20
1ERPRO SYSTEMES NUMERIQUES	3	4	3	0	3	0	0	0	2	2	3	20
1ERPRO TECH.CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	3	3	3	0	3	2	0	0	1	3	2	20
1ERPRO TECHN. ETUDES BAT B ASSIST.ARCHI.	3	3	3	0	3	2	1	0	1	2	2	20
1ERPRO TECHN. ETUDES BAT.A ETUDES & ECO.	3	3	3	0	3	2	1	0	1	2	2	20
1ERPRO TECHN. MAINT. SYST.ENERG. CLIMATIQ	3	3	3	0	3	2	1	0	1	2	2	20
1ERPRO TECHN.INSTALL. SYST.ENERG. CLIMATIQ	3	3	3	0	3	2	1	0	1	2	2	20

Etablissement d'accueil	Formation d'accueil	Code vœux
ACAJOU 1	1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION	97221406
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211553
ACAJOU 2	1ERE STI DEVELOPPEMENT DURABLE	97221346
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211554
BELLEVUE	1-ST2S SC. & TECHNO. SANTE & SOCIAL	97221221
	1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION	97221389
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211548
	1- STL BIOTECHNOLOGIES	97221358
DE CROIX RIVAIL	1-STAV STAV AGRONOMIE VIVANT	97221277
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211551
DU NORD CARAIBE	1-STHR SC.&TEC. HOTELLER.RESTAURAT.	97221516
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211559
	2-STHR SC.&TEC. HOTELLER.RESTAURAT.	97211560
FRANTZ FANON	1ERE STI DEVELOPPEMENT DURABLE	97221212
	1-ST2S SC. & TECHNO. SANTE & SOCIAL	97221213
	1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION	97221401
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211550
JOSEPH GAILLARD	1ERE STI DEVELOPPEMENT DURABLE	97221206
	1-ST2S SC. & TECHNO. SANTE & SOCIAL	97221209
	1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION	97221429
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211549
JOSEPH PERNOCK	1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION	97221422
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211556
	1-STLBIOTECHNOLOGIES	97221347
JOSEPH ZOBEL	1ERE STI DEVELOPPEMENT DURABLE	97221160
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211555
LA JETEE	1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION	97221415
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211558
MONTGERALD	1-ST2S SC. & TECHNO. SANTE & SOCIAL	97221229
	1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION	97221402
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211557
NORD ATLANTIQUE	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211552
PAULETTE NARDAL (EX CENTRE SUD)	1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION	97221416
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211562
VICTOR ANICET (EX SAINT-JAMES)	1STD2A SC.& TEC.DESIGN-ARTS APPLIQ	97221444
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211666
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE OPT CCD	97211667
VICTOR SCHOELCHER	1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION	97221385
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211563

Etablissement d'accueil	Formation d'accueil	Code vœux
ACAJOU 2	1ERPRO INSTAL.CHAUF.CLIMAT.ENERG.RENOUV.	97221538
	1ERPRO MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.	97221540
	1ERPRO MET.FROID & ENERGIES RENOUVEL.	97221539
ANDRE ALIKER	1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION	97221133
	1ERPRO LOGISTIQUE (Nouveau)	97221135
	1ERPRO ORG. DE TRANSPORT MARCHANDISES	97221441
CHATEAUBOEUF	1ERPRO ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	97221190
	1ERPRO MET.COM.VEN.OP.B PR.CL.VA.OF.COM.	97221323
	1ERPRO METIERS DE LA COIFFURE	97221548
	1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL	97221371
	1ERPRO SYSTEMES NUMERIQUES	97221198
DE CROIX RIVAIL	1EPROA AGRO-EQUIPEMENT	97221456
	1EPROA CONDUITE PRODUCTIONS HORTICOLES	97221507
	1EPROA CGEA POLYCLTURE ELEVAGE	97221455
DU NORD CARAIBE	1ERPRO BOULANGER-PÂTISSIER	97221561
	1ERPRO COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION	97221559
	1ERPRO CUISINE	97221560
	1ERPRO POISSONNIER-ECAILLER-TRAITEUR	97221562
DU ROBERT	1EPROA AMENAGEMENTS PAYSAGERS	97221176
	1EPROA SERV PERS TERRIT	97221459
	1EPROA TEC CONS VTE ALIMENTATION (PAB)	97221384
	1ERPRO BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	97221357
DUMAS JEAN-JOSEPH	1ERPRO ACC.SOINS-S.PERS. OPT.A DOMICILE	97221377
	1ERPRO ANIMAT. ENFANCE& PERSONNES AGEES	97221192
	1ERPRO GEST. POLLUTIONS PROTEC. ENVIRON.	97221454
	1ERPRO HYGIENE PROPLETE STERILISATION	97221458
	1ERPRO METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	97221452
	1ERPRO METIERS DE LA SECURITE	97221547
	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	97221297
	1ERPRO TEC.REAL.PR.MEC.OP.REAL.SUIV.PRO.	97221295
1ERPRO TECH.CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	97221296	
JOSEPH PERNOCK	1ERPRO BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	97221527
	1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION	97221529
	1ERPRO MAINT.MATERIELS OPT.A AGRICOLES	97221534
	1ERPRO MAINT.MATERIELS OPT.B CONS.MANUT.	97221530
	1ERPRO MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.	97221531
	1ERPRO MET.COM.VEN.OP.B PR.CL.VA.OF.COM.	97221532
	1ERPRO PROC. CHIMIE EAU PAPIERS-CARTONS	97221533
	1ERPRO TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	97221528

JOSEPH ZOBEL	1ERPRO MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.	97221553
	1ERPRO MAINTENANCE SYST.PRODUC.CONNECTES	97221535
	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	97221537
	1ERPRO REPARATION DES CARROSSERIES	97221536
LA JETEE	1ERPRO COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION	97221526
	1ERPRO CUISINE	97221522
	1ERPRO MENUISERIE ALUMINIUM-VERRE	97221523
	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	97221524
LA TRINITE	1ERPRO TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	97221525
	1ERPRO ACC.SOINS-S.PERS. OPT.A DOMICILE	97221378
	1ERPRO ACC.SOINS-S.PERS. OPT.EN STRUCTUR	97221556
	1ERPRO ANIMAT. ENFANCE& PERSONNES AGEES	97221558
	1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION	97221311
	1ERPRO MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.	97221313
LEOPOLD BISSOL	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	97221312
	1ERPRO AMENAGEMENT FINITION BATIMENT	97221294
	1ERPRO ETUDE ET REALISATION D'AGENCEMENT	97221449
	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	97221299
	1ERPRO TECHN. ETUDES BAT B ASSIST.ARCHI.	97221205
	1ERPRO TECHN. ETUDES BAT.A ETUDES & ECO.	97221148
	1ERPRO TECHNICIEN BAT. : ORG.REAL.GROS O	97221149
	1ERPRO TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE	97221300
	1ERPRO TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	97221293
1ERPRO TRAVAUX PUBLICS	97221301	
LUMINA SOPHIE	1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	97221163
	1ERPRO MET.COM.VEN.OP.B PR.CL.VA.OF.COM.	97221380
	1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL	97221518
MARIUS CULTIER (EX DILLON)	1ERPRO ACC.SOINS-S.PERS. OPT.EN STRUCTUR	97221379
	1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION	97221420
	1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	97221421
NORD ATLANTIQUE	1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	97221541
PLACE D ARMES	1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	97221352
	1ERPRO MET.COM.VEN.OP.B PR.CL.VA.OF.COM.	97221183
	1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL	97221370
RAYMOND NERIS	1ERPRO BOULANGER-PÂTISSIER	97221319
	1ERPRO GEST. POLLUTIONS PROTEC. ENVIRON.	97221563
	1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION	97221318
	1ERPRO LOGISTIQUE (Nouveau)	97221565
	1ERPRO MAINTENANCE NAUTIQUE	97221157
	1ERPRO METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	97221317
	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	97221156
	1ERPRO OUVRAGES DU BATIMENT METALLERIE	97221320
VICTOR ANICET (EX SAINT-JAMES)	1ERPRO ART.& MET.ART:COM.VIS.VIS.PLURI-M	97221545
	1ERPRO ARTIS. & M.ART:MARCHANDISAGE VIS.	97221451